



PAGAJ
Réglementation et Assemblées
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 09 Avril 2018

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M^{me} SCHLESINGER, M. CLOCHÉ,
M. FOUCHER, M^{me} DIDON, M^{me} PORTÉ, M^{me} LE MAREC,
M^{me} GAILLEMIN, M. ROBICHON, M^{me} HANTZ, M^{me} CHERRIERE,
M^{me} PIERREL, M^{me} COLOMBIER, M. VALDENAIRE, M. SPATZ,
M. MILLOTTE, M^{me} WAGNER, M. GEORGEL, M^{me} TISSERANT,
M. TISSERAND, M. VALUSEK, M^{me} RATSIMIHAN, M. RIMPAULT,
M^{me} FISCHER, M^{me} SCHNEIDER, M. LAINE.

Procurations : M. RENARD à M. THOUVENOT
M. ROSA à M. FOUCHER.

Secrétaire de Séance : M. Romain MILLOTTE.

Assistaient à la Séance : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,
M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Directeur de Cabinet,
M. Quentin VAN DE WOESTYNE, Chef de Pôle « Ressources »,
M. Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre
de Vie »,
M^{me} Assia AMMOUR-LENOIR, Chef de Pôle « Culture, Sport et Vie
Associative »,
M^{me} Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population
et Animations Intergénérationnelles »,
M^{me} Lélia CLEMENT, Responsable du Service Finances -
Comptabilité,
M^{me} Marie-Christine GERMAIN, Adjoint Administratif Principal
de 1^{ère} classe,
M^{me} Virginie VINCENT, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et salue les personnes qu'il n'a pas eu le temps de voir.

Puis il demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les différents comptes-rendus.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 19 Mars 2018, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Culture du 12 Mars 2018, le compte-rendu de la réunion de la Commission de la Jeunesse et des Sports du 12 Mars 2018, le compte-rendu de la réunion de la Commission du Social et de la Santé du 13 Mars 2018, le compte-rendu de la réunion de la Commission de l'Éducation du 14 Mars 2018, le compte-rendu de la réunion de la Commission des Affaires Générales et de la Citoyenneté du 14 Mars 2018 et le compte-rendu de la réunion de la Commission des Travaux du 16 Mars 2018, sont adoptés à l'unanimité.

Il précise ensuite qu'il n'a ni remerciements, ni communications diverses et informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur François RENARD, qui donne pouvoir à Monsieur Patrice THOUVENOT,
- Monsieur David ROSA, qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles FOUCHER.

L'effectif est donc de 27 membres présents + 2 procurations.

Avant de lui passer la parole, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Marc GEORGEL, nouveau membre du Conseil Municipal.

Encore fragile des suites de son opération, Monsieur GEORGEL s'excuse de n'avoir pu être présent le 19 Mars dernier.

Après avoir été sollicité par Monsieur le Maire, il déclare ne pas avoir réfléchi plus d'une minute pour remplacer Monsieur Rachid DARCHOURAK au sein du Conseil Municipal et c'est bien volontiers qu'il a souhaité être sur sa liste et mener campagne pour Monsieur Jean HINGRAY et son équipe.

Il affirme toutefois qu'il ne se dérobera pas comme beaucoup l'ont fait sur la Liste 'Ensemble pour REMIREMONT notre Ville', précisant notamment que la tête de liste devrait être présente autour de la table !

En sa qualité de nouveau Doyen de l'Assemblée ; poste détenu jusqu'à ce jour par Madame Yveline LE MAREC ; il remercie Monsieur le Maire de lui avoir laissé la parole.

Monsieur le Maire le remercie à son tour pour son intervention et l'accueille bien volontiers au sein du Conseil Municipal comme il l'a fait le mois dernier avec Madame Danielle FISCHER.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Vente à Vosgelis de l'immeuble communal sous bail emphytéotique situé aux "travailleurs" :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la vente de l'immeuble communal situé aux « Travailleurs » (rue de la Xavée) à VOSGELIS selon le cahier des charges établi par Monsieur le Maire fixant les conditions de vente et décide de maintenir le surplomb du domaine public au profit de VOSGELIS. Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession et notamment les actes à intervenir auprès de l'Étude Notariale PEIFFER, OLLIER, LOUIS-DASSE à REMIREMONT et précise que les frais de notaire et de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine Communal - Vente de la maison 8 rue du Général Humbert :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le cahier des charges établi par Monsieur le Maire fixant les conditions de vente et décide le déclassement de la partie située entre les deux parcelles AB 290 et AB 79 (de l'angle Est de la parcelle AB 290 vers l'angle Sud du garage). Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession de l'immeuble et notamment un éventuel compromis de vente avec tout acquéreur présentant une offre d'achat pour le bâtiment d'un montant supérieur ou égal au montant susmentionné et précise que les frais de notaire et de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine Communal - Vente de l'appartement de la Résidence l'Empereur :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve le cahier des charges établi par Monsieur le Maire fixant les conditions de vente et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession de l'immeuble et notamment un éventuel compromis de vente avec tout acquéreur présentant une offre d'achat pour le bâtiment d'un montant supérieur ou égal au montant mentionné dans la délibération. Il précise que les frais de notaire et de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

FINANCES - 23e carnaval vénitien de Remiremont - Subvention exceptionnelle "Stationnement" :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle destinée à indemniser les Associations ayant participé à l'organisation du 23^e Carnaval Vénitien 2018 à hauteur de 2 647,00 €.

FINANCES - Compte de Gestion - Exercice 2017 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'Exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES - Compte Administratif - Exercice 2017 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Marc GEORGEL, Doyen de l'Assemblée. A la suite de la présentation par ce dernier, les Comptes Administratifs de la Ville, du Service des Eaux, de l'Assainissement, de la Forêt Communale sont adoptés à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas part au vote).

FINANCES - Exercice 2017 - Affectation des résultats - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Le Conseil, à l'unanimité, vote les affectations nécessaires et dit que ces sommes sont à inscrire aux budgets de l'Exercice 2018.

FINANCES - Fonds de compensation de la T.V.A - Exercice 2017 - Bilan :

Le Conseil, à l'unanimité, établit le bilan de l'affectation du Fonds de Compensation perçu sur les dépenses de 2016.

FINANCES - Taxe locale d'équipement - Recettes 2017 – Affectation.

Le Conseil, à l'unanimité, constate que la somme de 12 350,69 € arrêtée au 31 Décembre 2017 et relative aux recettes encaissées au titre de la Taxe Locale d'Équipement, a été affectée au financement des travaux d'éclairage public - Programme 2016.

FINANCES - Travaux d'Investissement en Régie - Bilan de l'exercice 2017 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête le bilan des Travaux d'Investissement en Régie exécutés au cours de l'année 2017 par les équipes des Services Techniques Municipaux représentant un montant total de travaux à intégrer de 140 196,99 € sur lequel les frais de personnel représentent 73 652,01 € au Budget Principal.

FINANCES - Budget Primitif - Exercice 2018 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Après présentation du Budget par Monsieur le Maire et à l'issue de diverses interventions, il est procédé au vote :

Budget Principal : adopté par 21 voix pour, et 8 abstentions (M^{me} TISSERANT, M. TISSERAND, M. VALUSEK, M^{me} RATSIMIHAN, M. RIMPAULT, M^{me} FISCHER, M^{me} SCHNEIDER et M. LAINE),

Service des Eaux : adopté à l'unanimité,

Service de l'Assainissement : adopté à l'unanimité,

Service de la Forêt Communale : adopté à l'unanimité.

FINANCES - Imposition locale - Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties - Vote des taux 2018 :

Après discussion, le Conseil, par 21 voix pour et 8 abstentions (Mme Michelle TISSERANT, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Yves VALUSEK, Mme Janine RATSIMIHAN, M. Fabrice RIMPAULT, Mme Danièle FISCHER, Mme Lise SCHNEIDER et M. Hugues LAINE) décide de maintenir les taux d'imposition 2018 sur la base de l'année 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation	17.85 %
- Taxe foncière bâtie	23.56 %
- Taxe foncière non bâtie	50.33 %.

FINANCES - Budget de l'exercice 2018 - Participations syndicales :

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du montant des participations syndicales à verser pour l'Exercice 2018 aux différents Syndicats Intercommunaux auxquels adhère la Ville, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget de l'Exercice 2018 et confirme son acceptation de fiscalisation comme mode de financement du SIVUIS.

FINANCES - Service des Eaux - Amortissement des biens :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des équipements intégrés dans le bilan du Service des Eaux à la date du 31 Décembre 2017 et précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Eau potable - Tarif année 2018 :

Le Conseil, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Lise SCHNEIDER et M. Hugues LAINE) prend acte du prix de base du m³ d'eau pour l'année 2018 à savoir 0.8604 € HT du m³.

FINANCES - Eau potable - Surtaxe - Tarification 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 0.2194 € (H.T.) le tarif de la surtaxe s'ajoutant au prix de l'eau pour 2018 et dit que le produit de cette surtaxe est versé par le fermier à la Ville conformément au contrat d'affermage en date du 20 Décembre 2012.

FINANCES - Service de l'Assainissement - Amortissement des biens :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des biens acquis et équipements intégrés dans le bilan du Service de l'Assainissement à la date du 31 Décembre 2017 et précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Redevance d'Assainissement - Tarif 2018 :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, fixe à 1,0608 € par mètre cube d'eau le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2018 et dit que cette redevance sera appliquée sur la prochaine facturation.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire invite les Élus qui le souhaitent à intervenir.

Sans question diverse, la séance est levée à 22 h. 20.

A REMIREMONT, le 12 Avril 2018.

Jean HINGRAY,
Maire de REMIREMONT.